

**L'An DEUX MIL DIX NEUF,  
le 22 novembre  
à vingt heures,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire**

**Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique- Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier**

**Absents ayant donné procuration à :**

**Absents excusés : GEORGES Jean François-MEILLAND René- ROUX Maryline - CLAVARON Patrice**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : CROZET Guy**

39 – 01 NOV– 2019

*Objet : Adressage : choix de l'entreprise pour fabrication des signalétiques*

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a décidé de valider son plan d'adressage et donc effectuer la numérotation et la dénomination des accès à ses voies afin d'améliorer.

Pour continuer le projet, il a été repéré le nombre de panneaux et de plaques de rues nécessaires. Des fabricants ont été contactés. Ces derniers ont présenté différentes offres.

Après examen de ces différentes offres et après en avoir délibéré le conseil unanime

- retient l'entreprise Rochetaillée Email de St Barthélémy de Vals pour un montant maximum de 7005.40 € HT ; étant convenu que la dépense exacte sera déterminée avec l'entreprise dans le cadre d'un bon de commande précis.
- autorise M Le Maire à signer ce bon de commande à hauteur maximum de 7005.40€
- dit que les dépenses sont prévues au budget communal 2019 en section d'investissement

40 – 02 NOV– 2019

*Objet : Réfection de la toiture de l'église/ mise en péril des voûtes*

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de choisir une entreprise dans le dossier « Réfection des toitures de l'église » étant donné que la commune a pour obligation de prévoir le nettoyage et le contrôle du tuilage sur les toitures de l'église communale; un dé moussage est nécessaire ainsi que divers autres travaux. Ces travaux sont indispensables pour protéger les voûtes existantes à l'intérieur de l'église contre les infiltrations extérieures.

Il présente les devis des entreprises qui ont participé à la consultation pour effectuer ces travaux

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à M Le Maire pour accepter l'offre de l'entreprise SARL Extrat pour un montant de 11 270.00€ ht et de signer les pièces nécessaires.
- dit que les travaux cités sont prévus dès janvier 2020

et qu'ils sont budgétisés au budget communal 2019.

41 – 03 NOV– 2019

*Objet : Cession de terrain à la CUMA de St Marcel d 'Urfé*

Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la demande de M CHABRE Michel, Président de la CUMA de St Marcel d'Urfé pour l'acquisition d'une portion de terrain communal dans la parcelle A 1321ex 733 au lieu-dit Gaudran, jouxtant leur propriété A 633.

M Le Maire rappelle qu'étant donné que l'activité agricole est importante sur la commune, notamment grâce à la présence de la CUMA ; il est nécessaire que la commune soutienne et conforte cette activité en lui cédant 660 m<sup>3</sup> environ afin de construire un hangar pour stocker du matériel. Il propose un prix de 0.30€/m<sup>2</sup>

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de vendre cette portion de terrain à la CUMA de St Marcel d'Urfé représentée par son Président M Michel CHABRE sachant que la délimitation et la surface exacte seront déterminées par le bornage d'un géomètre.

Le prix de cession est fixé à **0.30 € le m<sup>2</sup>**, tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du preneur. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent (signature de la vente ...).

42 – 04 NOV– 2019

*Objet : SIEL : convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire*

Monsieur le Maire expose :

**CONSIDERANT** que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois.

**CONSIDERANT** l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

**CONSIDERANT** les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s).

**CONSIDERANT** que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

**CONSIDERANT** que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**Approuve** l'adhésion aux énergies suivantes :

<b>Adhésion en cours</b>	<b>Nouvelle adhésion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Electricité</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Electricité</b>
<input type="checkbox"/> <b>Gaz naturel</b>	<input type="checkbox"/> <b>Gaz naturel</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Bois granulés</b>

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

**APPROUVE** la convention de groupement d'achat modifiée ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

43 – 05 NOV– 2019

*Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique et privée de St Martin la Sauveté*

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Martin la Sauveté d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique et privée : maternelle et primaire de St Martin la Sauveté.

Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 699.72€ et 549.86€ pour l'école privée et après en avoir délibéré le conseil décide par de participer aux frais de scolarité à hauteur de 419.83 € par élève issu de l'école publique et 329.92 € pour ceux issus de l'école privée.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
39 – 01 NOV– 2019 <i>Objet : Adressage : choix de l'entreprise pour fabrication des signalétiques</i>
40 – 02 NOV– 2019 <i>Objet : Réfection de la toiture de l'église/ mise en péril des voûtes</i>
41 – 03 NOV– 2019 <i>Objet : Cession de terrain à la CUMA de St Marcel d 'Urfé</i>
42 – 04 NOV– 2019 <i>Objet : SIEL : convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire</i>
43 – 05 NOV– 2019 <i>Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique et privée de St Martin la Sauveté</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
ROUX MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		